



COMMISSION DES JEUNES

PV électronique n°5 du 13 septembre 2024

Présents : MM. BRAY, BOUCHER

Référente administrative : MME MELICQUE

COURRIERS

Courrier de GJ ES NORD MACONNAIS : demande de retrait de l'équipe U13 du groupe D1

La commission accepte la demande du club de GJ ES NORD MACONNAIS et procède à l'intégration d'une 10^{ème} équipe pour compléter le groupe. Suite aux candidatures reçues et au classement de ces-dernières, la commission propose à l'ayant droit suivant, à savoir US BLANZY (ST MARCEL ne souhaitant pas aller en D1) d'intégrer le groupe U13 D1.

Tous ces changements entraînent des modifications :

LE BREUIL intègre le groupe D2A, ST VALLIER demandant à intégrer la D3 ils sont basculés en D3J.

CRECHES intègre le groupe D2B avec GJ ES NORD MACONNAIS se qui bascule la JS MACONNAISE en D3G.

LUX ayant également fait une demande de changement se voit intégrer le groupe D2D.

Le président,
Bernard BRAY

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football